

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 5/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 380'633.20 pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 4 septembre 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame	Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs	Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
	Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)
Excusé	Philippe Parmelin, Commune de Bursins
	Andreas Meyer, Commune de Féchy

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Cette demande de crédit complémentaire fait suite au préavis N° 05 / 20219 du CoDir pour différents travaux prévus à Champ-Jaillet, notamment la construction d'une nouvelle cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service et la mise en conformité et la réfection de la cuve existante de 2'500 m³.

Lors des travaux de terrassement pour atteindre les fondations du réservoir existant, il a été constaté que la cohésion du terrain était insuffisante et des mesures pour sécuriser l'ouvrage ont dû être prises.

Après la construction de la nouvelle cuve, la cuve existante a été vidée. Ensuite des tests d'arrachement ont été effectués afin de vérifier l'état du support sur lequel devait être appliqué le nouveau revêtement d'étanchéité. Ces tests n'étant pas concluant, d'importants travaux d'hydromécanique ont dû être entrepris.

2. Raisons du dépassement des crédits accordés

A cause des problèmes observés au cours des travaux de construction de la nouvelle cuve de 1'500 m³ et de la réfection de la cuve existante, des travaux supplémentaires, non compris dans le préavis N° 05 / 2019 ont dû être entrepris, notamment :

- Un manque de cohésion du terrain sous le réservoir existant a été constaté lors des travaux de terrassement pour la nouvelle cuve. Un muret en sousœuvre d'une

longueur de 57 m et d'une hauteur variant de 1.00 m à 1.60 m a dû être construite.

- Suite au résultat des tests d'arrachement sur les surfaces de la cuve existante, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préliminaires d'hydromécanique avant de pouvoir appliquer le mortier étanche et le traitement anti-corrosif des fers d'armature. Ceci afin d'obtenir une étanchéité adéquate et durable.
- La démolition et la reconstruction du bassin des eaux usées.
- La fourniture et la mise en place de Terra murs pour stabiliser le talus à proximité de la parcelle voisine.
- Le remplacement de l'appareillage vétuste à l'intérieur du réservoir existant.

3. Aspect financier

Les travaux ont été achevés en automne 2024. Le décompte final est de CHF 2'756'633.20. Le crédit accordé au CoDir par le préavis N° 05 / 2019 s'élevait à CHF 2'376'000.00. Au vu de ce qui précède le crédit a été dépassé de CHF 380'633.20, d'où une demande de crédit complémentaire du même montant.

La durée d'amortissement prévu est de 30 ans, conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie un financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2024 et au vu d'un budget 2025 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit complémentaire de CHF 380'633.20, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

Les travaux étant achevé en automne 2024 et au vu du montant important du crédit complémentaires de CHF 380'633.00, le Comité de Direction aurait dû informer la commission des finances et la commission technique rapidement après avoir eu connaissance du dépassement du crédit accordé par le préavis N° 05 / 2019.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 5/2025 du Comité de Direction tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'allouer au Comité de Direction un crédit complémentaire de CHF 380'633.20, pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³.

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 2'376'000.00 alloué par le Conseil Intercommunal dans le cadre du préavis n° 05 / 2019.

Commission des Finances

- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 380'633.20 auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou à financer ces coûts par la trésorerie courante.

Perroy, le 8 septembre 2025

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Hans-Peter Brunner (rapporteur)